Paris, le 21 mai 2013

Communiqué de presse

Bilan de l'épargne salariale au 31 décembre 2012

L'épargne salariale a connu en 2012 une bonne progression de ses encours (+ 11 %) pour atteindre un niveau proche de 95 milliards d'euros.

La nouvelle mesure de déblocage « exceptionnel » de la participation va porter un coup à cette épargne tout en étant inefficace pour relancer la consommation.

L'Association française de la gestion financière (AFG) publie son enquête annuelle sur l'épargne salariale pour l'année 2012, année marquée par un niveau d'actifs gérés en hausse par rapport à 2011.

Au 31 décembre 2012, les encours d'épargne salariale se sont établis à **94,6 milliards d'euros**.
Les actifs sont en hausse de 11 **%** par rapport au 31 décembre 2011 en raison essentiellement d'un effet de marché favorable.

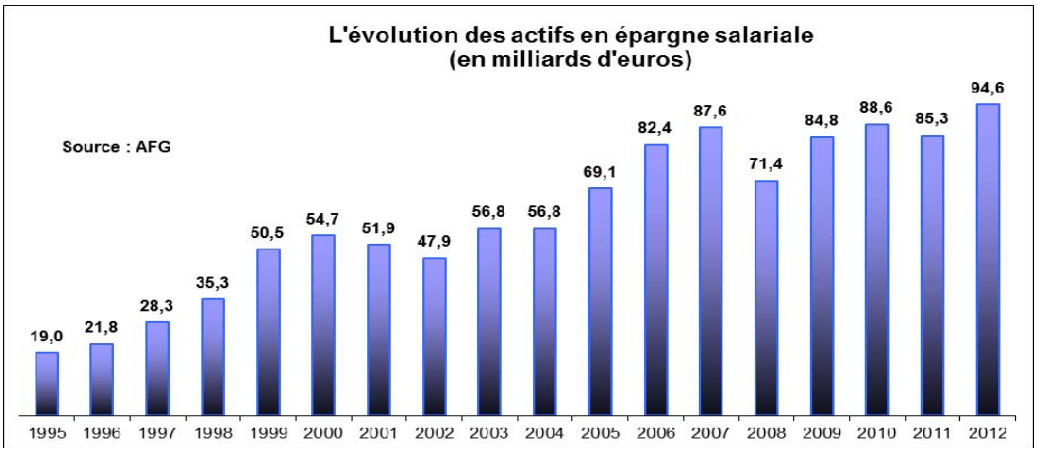

Ces encours se répartissent entre :
- **les fonds d'actionnariat salarié** (1) à hauteur de **35,8 milliards d'euros, soit 38 % du total** ;
- **les fonds « diversifiés »** (2), investis eux-mêmes largement en actions, à hauteur de **58,8 milliards d'euros, soit 62 % du total.**

Cette répartition est identique à celle de 2011.

Au total, les fonds investis principalement en actions représentent 50 milliards d'euros, contribuant cette année encore de manière significative au financement du tissu économique par le biais des fonds propres des entreprises.

(1) principalement FCPE de l'article L.214-40 du code monétaire et financier et SICAVAS
(2) principalement FCPE de l'article L.214-39 du code monétaire et financier

Les fonds solidaires continuent de progresser fortement. En 2012, leur actif est passé de 1,7 milliard à 2,6 milliards d'euros, soit une progression de 50 %.

La progression est également marquée pour les fonds ISR (Investissement Socialement Responsable) dont l'encours est désormais de 14,6 milliards d'euros (+ 43 % en 2012).

Les versements sur des dispositifs d'épargne salariale ont atteint 11,3 milliards d'euros en 2012 (en baisse de près de 10 % par rapport à 2011). Ils se répartissent de la manière suivante : 3,8 milliards € au titre de la participation, 3,1 milliards € au titre de l'intéressement, 2,4 milliards € au titre des versements volontaires des salariés et 2 milliards € au titre de l'abondement des entreprises.

Le montant des rachats s'élève à 10,8 milliards ce qui donne un **solde net de souscription de 500 millions d'euros.**
Les versements nets dans les PERCO se sont élevés à 1,3 milliards d'euros alors que les plans d'épargne d'entreprise ont connu une décollecte nette de près de 670 millions d'euros en raison de la baisse des versements dus à la baisse des résultats des entreprises.

Le nombre d'entreprises équipées poursuit sa croissance. Au 31 décembre 2012 en effet**, près de 270.000 entreprises disposent d'un plan d'épargne salariale**, **soit une hausse de 4 %** par rapport au 31 décembre 2011. Les entreprises de moins de 250 salariés dépassent 264.000.

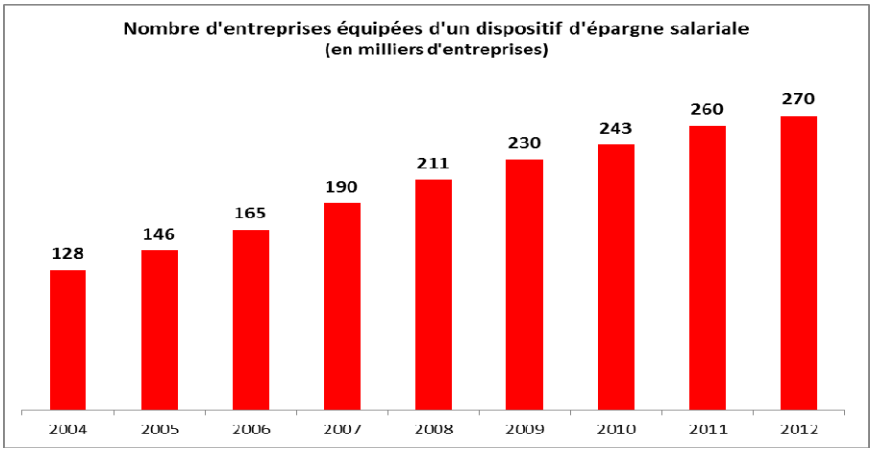

Le **nombre de comptes de porteurs d'épargne salariale reste stable à 12 millions**.

Les deux principaux cas de déblocage anticipé demeurent la **cessation du contrat de travail,** avec un montant moyen débloqué de près de 3970 euros pour près de 380 .000 salariés, et l'**achat de la résidence principale,** qui a concerné près de 143.000 foyers en leur permettant de financer leur projet à hauteur de 9760 euros en moyenne.
Viennent ensuite, loin derrière, le mariage ou la signature d'un pacte civil de solidarité (69.000 cas), le décès (20.000 cas), l'arrivée du 3ème enfant (17 .000 cas), l'invalidité, le divorce, la création ou reprise d'entreprise et enfin le surendettement.

L'épargne salariale constitue non seulement une épargne de moyen terme mobilisable en cas de nécessité mais aussi un excellent supplément aux régimes de retraite de base et complémentaires.

Ainsi, l'AFG considère comme malvenue la nouvelle mesure de déblocage exceptionnel annoncée pour le second semestre 2013. Il ne paraît aucunement souhaitable d'inciter les salariés à débloquer une épargne utile sur long terme.

Vous trouverez ce communiqué de presse sur www.afg.asso.fr (rubrique presse)
Contact : Dominique PIGNOT - Directrice de la Communication - Tél. : 01.44.94.94.00 (standard) / 01.44.94.94.17 (l.d.) / d.pignot@afg.asso.fr

L'Association Française de la Gestion financière (AFG) représente les professionnels français de la gestion d'actifs.
Ces derniers gèrent plus de 2 900 milliards d'euros d'actifs dont près de 95 milliards d'euros en FCPE (fonds communs de placement d'entreprise).